

DÉCISION MUNICIPALE

2024-015

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE TENNIS/PADEL SUR LE COMPLEXE SPORTIF RENE GAUDIN ET RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE EXISTANTE – 202131 – APPROBATION D'AVENANT N°2 LOT 09

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22,

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-5 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n° 2022-7 en date du 4 février 2022 attribuant les marchés de travaux de construction d'une salle de tennis/padel sur le complexe sportif René Gaudin et rénovation et extension de la salle existante sur la commune de Couëron ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires ou modificatifs sur l'opération visée en objet ;

Décide

Article 1 : De signer l'avenant n°2 du Lot 09 : revêtements de sols et murs, concernant le marché de construction de salle tennis / padel avec l'entreprise Rossi SAS pour un montant de 654.45 € HT, portant le marché à 51 049.17€ HT.

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site de la ville conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 30/01/2024

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 31/01/2024 au 31/03/2024 Transmise en Préfecture le : 30/01/2024